INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation



Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

**Séance ordinaire** du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 1e avril 2014, 19h30, à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

| | | |
|---|---|---|
| M. Kim Bégin-Cossette | Conseiller | siège no 1 |
| Mme Lucie Bélanger | Conseillère | siège no 2 |
| Mme Louise Bégin | Conseillère | siège no 3 |
| M. François Cloutier | Conseiller | siège no 4 |
| Mme Denise Jolin | Conseillère | siège no 5 |
| M. Donald Dubé | Conseiller | siège no 6 |

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon. Assiste également à l'assemblée, Mme Darquise Bélanger secrétaire trésorière.

Présence de 3 citoyens.

## 1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption des procès-verbaux du 3 mars et 12 mars
4. Dépenses
5. **Correspondances**
   - 5.1 Annexion lettre de M. Rioux
   - 5.2 Plainte d'un citoyen sur taxes foncières
6. **Période de questions**
7. **Comptabilité & employés**
   - 7.1 Formulaire de procuration changement de mandataire pour Hydro Québec
   - 7.2 Code d'éthique le 5 avril 2014 de 9h à 16h au centre communautaire situé au 15 rue Raymond Est, Roquemaure (coût à défrayer)
8. **Bâtiment**
   - 8.1 Estimation peinture centre municipal
9. **Chemins**
   - 9.1 Demande de soumission calciums liquides ou flocons
   - 9.2 Subvention pour l'amélioration du réseau routier à compléter et signer (François Gendron)
   - 9.3 Envoi du dossier d'annexion au ministre
10. **Lots**
    - 10.1 Signature pour Fonds de Mise en Valeur des lots intra-municipaux
    - 10.2 Cession chemin Balbuzard autorisation signature maire et d.g. (vérification du projet de cession)
    - 10.3 Demande à la CPTAQ autorisation chemin d'accès sur le lot 41-1 rang 7 canton Hébécourt (utilisation autre que l'agriculture)
11. **Dossiers en suspens**
    - 11.1 Église panneaux incendie autorisation soumission reçue Alarme Val D'or
    - 11.2. Stavibel jubé église (soumission)
    - 11.3. Conseil du Patrimoine continuité des travaux (lettre)
12. **Divers**
    - 12.1 Autorisation d'une démarche à la Régie du logement (71.00$ le dossier)
    - 12.2 Équipe de ménage affichage de poste
    - 12.3 Loisir et Sport cotisation annuelle 2014-2015 (85$)
    - 12.4 Proclamation semaine de la santé mentale
      Semaine de la santé mentale du 5 au 11 mai envoie d'une résolution d'appui
    - 12.5 Demande de commandite fait par PHÉNIX de la commission scolaire du Lac Abitibi pour tournoi de basket-ball à Gatineau
    - 12.6 Politique familiale avec la MRC résolution pour le 17 avril programme de soutien
    - 12.7. Notaire Bourget autorisation de procéder
    - 12.8 Taux commerce pour pourvoirie résolution
13. **Varia**
    - 13.1 Préavis arrêt de travail
    - 13.2 Autorise la directrice générale à se renseigner aux normes du travail
    - 13.3 Avis comité des loisirs et sports nouveau comité

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

14. Dates prochaines réunion
15. Période de questions
16. Fermeture de la séance

**2014-04-096** IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

3. **Lecture et adoption des procès-verbaux du 3 mars et12 mars 2014**

**2014-04-097** IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 3 mars 2014 soit accepté tel que présenté;

ADOPTÉ.

**2014-04-098** IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 12 mars 2014 soit accepté tel que présenté;

ADOPTÉ.

4. **DÉPENSES**

**2014-04-099** IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, en date du 1e avril 2014 et pour la période du 1er au 31 mars 2014, les dépenses suivantes :

| | |
|---|---|
| les salaires des employés : | 8 009.87$, |
| la rémunération des élus : | 1 891.14$, |
| les dépenses faites par paiements préautorisés : | 825.80$, |
| les dépenses payées dans le mois | 0$ |
| les dépenses de mars à payer en avril | 5 648.05$ |

le tout représentant un total de 16 374.86$ la directrice générale/secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionné.

ADOPTÉ.

5. **CORRESPONDANCE**
   - 5.1 Annexion lettre de M. Rioux
   - 5.2 Plainte d'un citoyen sur taxes foncières

6. **PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question.

7. **COMPTABILITÉ & EMPLOYÉS**

7.1 **Formulaire de procuration changement de mandataire pour Hydro Québec**

ATTENDU QUE le formulaire de procuration pour Hydro Québec est à compléter pour autoriser une personne à agir au nom de la municipalité auprès d'Hydro Québec ;

**2014-04-100** IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale Lucie Gravel soit nommée pour agir au nom de la municipalité et qu'elle soit autorisée à compléter le formulaire de procuration pour Hydro Québec.

ADOPTÉ.

7.2 **Code d'éthique le 5 avril 2014 de 9h à 16h au centre communautaire situé au 15 rue Raymond Est, Roquemaure (coût à défrayer)**

ATTENDU QUE la formation sur le code d'éthique est obligatoire pour les cinq nouveaux élus;

ATTENDU QUE cette formation aura lieu au centre communautaire de la municipalité de Roquemaure le 5 avril 2014 de 9h à 16h;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure a décidé de facturer pour chacun des élus qui suit la formation un coût de 200$ plus les taxes incluant le repas du midi;

ENCONSÉQUENCE
2014-04-101 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les frais de déplacement soit payé aux élus et que les frais de formation sur le code d'éthique au coût de 200$ plus les taxes pour chacun des cinq nouveaux élus soit payé à la municipalité de Roquemaure;

ADOPTÉ.

8. **Bâtiment**

8.1 **Estimation peinture centre municipal**

Nous avons reçu une soumission au montant de 2,500.00$ pour faire la peinture pour la salle du centre communautaire, le travail sera donc laissé à notre journalier.

9. **Chemins**

9.1 **Demande de soumission calciums liquides ou flocons**

2014-04-102 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale demande des soumissions pour nos besoins pour l'abat-poussière.

ADOPTÉ.

9.2 **Subvention pour l'amélioration du réseau routier à compléter et signer (François Gendron)**

ATTENDU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 15,000.00$, conformément aux exigences du ministère des Transport;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE
2014-04-103 IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

QUE la directrice générale Mme Lucie Gravel soit autorisée à compléter et signer la demande de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier au ministère des Transport;

ADOPTÉ.

9.3 **Envoi du dossier d'annexion au ministre (Affaire municipale) et au ministre (Gendron)**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales de Rouyn-Noranda doit analyser le dossier pour l'annexion des chemins des Merles et du Héron Bleu;

ATTENDU QUE le conseil aimerait l'appui du ministre M. François Gendron et un regard de la part du ministre des Affaires municipales M. Sylvain Gaudreault dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

2014-04-104 IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QU' une partie du dossier d'annexion soit envoyée au Ministre des Affaires municipales M. Sylvain Gaudreault et au ministre M. François Gendron pour leur soutien dans ce dossier;

ADOPTÉ.

**10. Lots**

10.1 **Signature pour Fonds de Mise en Valeur des lots intra-municipaux**

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Fonds de mise en valeur des lots intra-municipaux;

ATTENDU QUE la Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : mise en forme et traitement sylvicole;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur est favorable à ce projet;

EN CONSÉQUENCE

2014-04-105 IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

d'appuyer le projet présenté par Société d'exploitation sylvicole de Rousseau inc. dans le cadre du Fonds de mise en valeur des lots intra-municipaux;

QUE l'analyse et la sélection des projets sont conditionnelles à la poursuite du programme par le ministère des Ressources naturelles et à la confirmation et l'attribution d'une enveloppe budgétaire à la MRC d'Abitibi-Ouest.

ADOPTÉ.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

10.2 **Cession chemin Balbuzard autorisation signature maire et d.g. (vérification du projet de cession)**

ATTENDU QUE le notaire Maître Guy Bourget a fait parvenir à la municipalité un projet de Cession du Chemin Balbuzard par l'Université à la municipalité de Rapide-Danseur;

ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à ce projet de cession;

EN CONSÉQUENCE

**2014-04-106** IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents;

QUE le notaire Maître Guy Bourget soit autorisé à préparer le contrat tel que présenté dans le projet de cession et que le maire M. Alain Gagnon et la directrice-générale Mme Lucie Gravel soient autorisés à signer le contrat de Cession par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue à la municipalité de Rapide-Danseur.

« M. François Cloutier mentionne son intérêt et s'abstient de tout commentaire dans ce dossier puisqu'il est résident dans ce chemin ».

ADOPTÉ.

10.3 **Demande à la CPTAQ autorisation chemin d'accès sur le lot 41-1 rang 7 canton Hébécourt (utilisation autre que l'agriculture)**

ATTENDU QUE le projet de vente du lot P41- Rang 7 canton Hébécourt est assujetti à l'application de l'article 29 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur possède le chemin d'accès sur le lot 41-1 rang 7 canton Hébécourt et qu'elle désire se réserver le chemin Balbuzard;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec aux fins de se réserver ce chemin d'accès;

ATTENDU QUE le dit chemin d'accès consiste à une utilisation autre que l'agriculture, la municipalité devra obtenir de la Commission une autorisation à l'usage de ce lot

EN CONSÉQUENCE,

**2014-04-107** IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec aux fins de se réserver le chemin Balbuzard (lot 41-1 rang 7 canton Hébécourt) et qu'elle puisse l'utiliser à des fins autres que l'agriculture;

« M. Donald Dubé mentionne son intérêt et s'abstient de tout commentaire et décision dans ce dossier, puisqu'il est apparenté à un futur résident ».

ADOPTÉ.

11. **Dossiers en suspens**

11.1 **Église panneaux incendie autorisation soumission reçue Alarme Val D'or**

ATTENDU QUE deux soumissions ont été demandées pour changer le panneau d'alarme incendie à l'église;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

ATTENDU QUE Alarme Val d'Or a présenté la soumission la plus basse pour le panneau d'alarme incendie FIRE LITE au coût de 480.00$;

ATTENDU QUE le coût d'installation pour le panneau est de 210.00$;

EN CONSÉQUENCE
**2014-04-108** IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;
QUE la directrice générale soit autorisée à contacter Alarme Val d'Or pour remplacer le panneau incendie Fire Lite au coût de 480.00$ plus le frais d'installation au coût de 210.00$.

ADOPTÉ.

11.2. **Stavibel jubé église (soumission)**

ATTENDU QUE l'aide financière octroyée par le ministère de la Culture et des Communications pour la restauration du jubé de l'église en novembre 2011 avait une durée de24 mois;

ATTENDU QU' un délai additionnel nous est accordé afin de nous permettre de finaliser les plans et devis et les soumettre pour approbation au Conseil du Patrimoine religieux du Québec d'ici le 30 avril 2014;

ATTENDU QUE Groupe Stavibel Inc. à fait l'expertise structurale du jubé de l'église en septembre 2010;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé et reçu une soumission du Groupe Stavibel inc. pour effectuer les plans et devis pour le renforcement de la structure du jubé de l'église au coût de 3 800.00$;

EN CONSÉQUENCE
**2014-04-109** IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le Groupe Stavibel Inc soit autorisé à faire les plans et devis pour le renforcement du jubé de l'église, ceux-ci ayant déjà fait l'expertise structurale du jubé afin de respecter le délai supplémentaire octroyé par Conseil du Patrimoine religieux du Québec Les plans et devis devant être envoyés avant le 30 avril 2014, pour approbation.

ADOPTÉ.

11.3.**Conseil du Patrimoine continuité des travaux (lettre)**

ATTENDU QUE le Conseil du Patrimoine religieux du Québec nous accorde un délai supplémentaire au 30 avril 2014 pour transmettre les plans et devis pour approbation de travaux dans le but de solidifier le jubé de l'église, et désire connaître l'intérêt du conseil à poursuivre les travaux;

EN CONSÉQUENCE,
**2014-04-110** IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale Mme Lucie Gravel envoie une lettre au Conseil du Patrimoine religieux leur indiquant que le conseil municipal désire terminer les travaux pour solidifier le jubé de l'église et leur retourner les plans et devis préparés par le Groupe Stavibel Inc.

ADOPTÉ.

**12. Divers**

12.1 **Autorisation d'une démarche à la Régie du logement**

ATTENDU QUE des mois de location de loyers n'ont pas été payés par le passé;

EN CONSÉQUENCE
**2014-04-111** IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par M. Kim Bégin-Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à transmettre le dossier à la régie du logement pour remboursement;

QUE des frais de 71.00$ par dossier soient défrayés par la municipalité

ADOPTÉ.

12.2 **Équipe de ménage affichage de poste**

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur est à la recherche de banque de noms de personnes intéressées à faire le ménage dans les bureaux, le centre municipal, l'église, le sous-sol de l'église en saison estivale et pour son grand ménage du printemps;

ATTENDU QUE les heures sont variables selon l'entretien à faire et à quel endroit;

ATTENDU QUE les personnes recherchées doivent être aussi disponibles de jour comme de soir;

EN CONSÉQUENCE
**2014-04-112** IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisée à envoyer un avis à la population par média-poste pour cette banque de noms des personnes intéressées à faire le ménage dans les divers bâtiments de la municipalité;

ADOPTÉ.

12.3 **Loisir et Sport cotisation annuelle 2014-2015 (85$)**

ATTENDU QUE la cotisation annuelle en tant que membre de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue est à renouveler;

ATTENDU QUE cette cotisation au coût 85.00$ est valide du 1er avril 2014 au 31 mars 2015;

EN CONSÉQUENCE
**2014-04-113** IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale soit autorisé à renouveler cette cotisation annuelle au coût de 85.00$;

ADOPTÉ.

12.4 **Proclamation semaine de la santé mentale du 5 au 11 mai envoi d'une résolution d'appui**

ATTENDU QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan «Prendre une pause, ç'a du bon!» vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Formules Municipales No 5614-A-MST-Q (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

ATTENDU QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce moment;

ATTENDU QUE le réseau québécois de l'association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

ATTENDU QU' il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne;

EN CONSÉQUENCE

**2014-04-114** IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le maire M. Alain Gagnon, proclame la semaine du 5 au 11 mai 2014 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Rapide-Danseur et invite les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale;

ADOPTÉ.

12.5 **Demande de commandite fait par PHÉNIX de la commission scolaire du Lac Abitibi pour tournoi de basket-ball à Gatineau**

ATTENDU QU' une demande de commandite a été présentée pour un tournoi de basket-ball à Gatineau;

ATTENDU QUE des jeunes de Rapide-Danseur participent à ce tournoi;

EN CONSÉQUENCE

**2014-04-115** IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QU' un montant de 50.00$ soit accordé comme commandite pour le tournoi de basket-ball à Gatineau pour l'équipe des Phénix.

ADOPTÉ.

12.6 **Politique familiale avec la MRC résolution pour le 17 avril programme de soutien**

ATTENDU QUE la MRC Abitibi-Ouest souhaiterait bénéficier du programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QU' un programme de soutien pour l'élaboration d'une politique familiale pour les municipalités et les MRC a été lancé par le Ministère de la Famille;

ATTENDU QUE ce programme offre un soutien financier et technique;

EN CONSÉQUENCE

**2014-04-116** IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin-Cossette, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur appui la demande de la MRC au programme de soutien pour l'élaboration d'une politique familiale pour les municipalités et les MRC;

ADOPTÉ.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

12.7 **Notaire Bourget autorisation de procéder**

ATTENDU QU' une lettre enregistrée a été envoyée au propriétaire du lot 36 P lui indiquant la reprise du lot par la municipalité;

ATTENDU QUE Maître Guy Bourget a reçu la lettre en copie conforme;

EN CONSÉQUENCE;

**2014-04-117** IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le notaire Maître Guy Bourget soit mandaté pour procéder à la rétrocession du lot 36P à la municipalité.

12.8 **Taux commerce pour pourvoirie résolution**

ATTENDU QUE l'an passé un taux pour pourvoirie a été établi pour les matières résiduelles et pour la sécurité publique;

ATTENDU QUE ce taux a été contesté par les propriétaires de la pourvoirie;

ATTENDU QUE ce changement n'avait pas été réellement étudié par le conseil;

ATTENDU QUE les deux maisons du village font partie de la pourvoirie dans le rôle de la MRC;

EN CONSÉQUENCE

**2014-04-118** IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le taux commerce soit rétablit comme auparavant pour la pourvoirie et cela pour l'année 2013 inclusivement;

QU' un crédit pour les matières résiduelles et recyclables soit accordé pour les deux maisons du village;

QUE la taxe pour sécurité publique par contre soit chargée pour les deux maisons du village qui ne sont pas situées au même endroit que le noyau de la pourvoirie.

ADOPTÉ

13. **Varia**

13.1 **Préavis arrêt de travail**

ATTENDU QUE l'ajout d'une personne dans le but d'avoir de la relève nécessite des coûts supplémentaires;

ATTENDU QUE cette décision est aussi un investissement pour l'avenir;

ATTENDU QUE la municipalité doit diminuer dans la mesure du possible ses dépenses en administration;

EN CONSÉQUENCE

**2014-04-119** IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice-générale informe Mme Mona Cyr, que la municipalité se doit de diminuer ses employés de bureau à compter du 30 avril mais que celle-ci pourra être demandée occasionnellement dans l'exécution d'une tâche en particulier;

ADOPTÉ.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

13.2 **Autorise la directrice générale à se renseigner aux normes du travail**

ATTENDU QUE le conseil s'interroge sur des décisions prises antérieurement;

ATTENDU QUE les normes du travail pourraient affectées ou intervenir dans ces décisions;

EN CONSÉQUENCE

**2014-04-120** IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale prenne les informations nécessaires auprès des normes du travail pour que le conseil prenne les décisions qui s'imposent par la suite.

ADOPTÉ.

13.3 **Avis comité des loisirs et sports nouveau comité**

À Suivre (Prendre information à savoir si le comité est toujours en fonction)

**14. Dates prochaines réunion**

-Lundi 14 avril séance de travail
-Lundi 28 avril séance de travail

**15. Période de questions**

Aucune question du public

**16. Fermeture de la séance**

**2014-04-121** M. Kim Bégin-Cossette propose la levée de la séance. Il est 21h30. Accepté à l'unanimité.

Alain Gagnon, maire

Darquise Bélanger sec.trés.